

J'ai reçu une convocation de l'assurance de mon voisin...

Par MarieLouise68, le 14/03/2022 à 03:23

Bonjour,

Je viens de recevoir une lettre (non-recommandée) de l'assurance de mon voisin me convoquant à une réunion d'expertise la semaine prochaine, disant que ma présence est "indispensable".

L'année dernière j'ai eu une fuite dans la partie privative de mon appart, et la lettre affirme que les dégâts chez mon voisin seraient au-dessus de 1600 euros.

J'ai déclaré le sinistre à mon assurance toute de suite l'année dernière et la fuite a été réparée, sans que l'assurance de mon voisin n'ait jamais pu constater que la fuite venait de chez moi.

Je trouve ça étrange de recevoir cette lettre quasiment un an après et qu'elle ne soit pas une lettre recommandée. Je m'entends très mal avec ce voisin et j'ai l'impression qu'il essaie de me soutirer de l'argent.

Selon vous est-ce que je peux juste ignorer la lettre ? Ou est-ce que selon la loi je risque quelque chose ?

Merci beaucoup pour votre aide!

Par oyster, le 14/03/2022 à 06:05

Bonjour,

"J'ai eu une fuite dans la partie privative de mon appart"

"sans que l'assurance de mon voisin n'ait jamais pu constater que la fuite venait de chez moi"

et : "j'ai l'impression qu'il essaie de me soutirer de l'argent" :

Il s'agit d'un probléme d'accord entre assurances pour savoir qui doit régler les dégats.

reste à savoir si votre contrat est valide ?

Par Chaber, le 14/03/2022 à 06:31

bonjour

C'est tout à fait norrmal pour une expertise contradictoire. Vous transmettez à votre assureur afin qu'il missionne un expert pour vous représenter